



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 75432

## Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les lignes Paris Nord. La ligne Lille-Paris figure parmi les plus chères de France. Le coût du kilomètre oscille, pour les tarifs pratiqués en heures creuses, de 18 à 20 centimes. Il est double de celui appliqué aux liaisons Lille-Strasbourg, Lille-Rennes, Lille-Marseille ou encore Lille-Perpignan. À titre de comparaison, un billet Lille-Paris est vendu 39,60 euros, soit 20 centimes au kilomètre pour une distance de 198 kilomètres, à raison de 34 trains par jour. Le trajet Lille-Perpignan est vendu 116,30 euros, soit 10 centimes au kilomètre pour une distance de 1 159 kilomètres, à raison de deux trains par jour. La liaison Lille-Paris, la plus proche, supporte un passage intense, réalité confortée par une fréquence importante des liaisons journalières. Ces éléments justifieraient, au contraire, une baisse significative des tarifs pratiqués. Cette politique tarifaire discriminatoire constitue une atteinte supplémentaire au pouvoir d'achat de milliers de nordistes travaillant sur Paris. En conséquence, il lui demande les mesures qui pourraient être prises afin que les dessertes septentrionales du TGV ne soient pas soumises au régime tarifaire inégalitaire qui les caractérise et qui se double, aujourd'hui, d'une menace contre l'avenir de son développement avec l'annonce de la suppression de certaines liaisons TGV.

## Texte de la réponse

Les tarifs des circulations TGV entre Paris et le nord de la France se situent au niveau de la moyenne nationale en période de pointe et dans la fourchette basse en période normale. Ils sont établis conformément aux règles historiques de tarification en matière ferroviaire, selon lesquelles le coût kilométrique décroît avec l'allongement de la distance parcourue, ce qui explique les différences observées entre un trajet Paris-Lille et un trajet Lille-Perpignan. Les usagers du Nord-Pas-de-Calais ne sont donc pas pénalisés. Par ailleurs, comme le Gouvernement l'a réaffirmé le 24 février 2010 à l'Assemblée nationale lors du débat sur l'avenir des transports ferroviaires publics, il n'y aura pas de suppression de dessertes TGV. La direction de l'entreprise a également démenti l'existence de plans de refonte de son offre TGV. Le Gouvernement est attaché à ce que le TGV demeure un vecteur essentiel de l'aménagement durable et équilibré du territoire accessible au plus grand nombre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75432

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 30 mars 2010, page 3589

**Réponse publiée le** : 8 juin 2010, page 6390